

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

## SÉANCE DU 23 JANVIER 2020

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 17 janvier 2020, s'est réuni à 20h30 à la Salle des Fêtes de Baccarat sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, MM. Gérard FRANÇOIS, Christian GEX, Mme Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Gilles SAUMIER, François GENAY, Bernard VAUTRIN, Pierre BURDUCHÉ, Mme Marie-Lucie HENRY, M. Gérard FRANÇOIS, Mme Bernadette GAUCHÉ, MM. José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Anne-Marie di MARINO, Joëlle di SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Mmes Alexandra HUGO, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, MM. Bernard RECOUVREUR, Aziz SAHIN, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mme Marie VIROUX, M. Pascal BURGAIN, Mme Mélanie CHERRIER, MM. Francis VILLAUME, Bernard ZABEL, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Jean-Pierre CARRY, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Philippe ALAVOINE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** Mme Sabine TIHA (*pouvoir à Mme Yvette COUDRAY*), MM. Cédric PERRIN, Fernand PHILIPPE (*pouvoir à M. Jacques PISTER*), Mme Florence DUPAYS (*remplacée par M. Gilles SAUMIER*), M. Alain THIERY (*remplacé par M. Pierre BURDUCHÉ*), Hervé BERTRAND, Mme Edith BAGARD (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), MM. Gérard BARDOT (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Pascal BAUCHE, Frédéric BREGÉARD (*pouvoir à Mme Marie VIROUX*), François FRASNIER (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Mme Annie GUILLEMOT (*pouvoir à Mme Alexandra HUGO*), M. Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à Mme Joëlle di SANGRO*), Mmes Michèle WALTER, Claudine COLAS (*pouvoir à Mme Virginie BURTIN*), MM. Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), Gérard RITZ (*remplacé par M. Jean-Pierre CARRY*), Jean-Marie LECLERE.

**ÉTAIENT ABSENTS :** MM. Michel BOESCH, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, Anne LASSUS, Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, MM. Jean-Luc DEMANGE, Vincent VAUTHIER

**RAPPORTEUR :** M. José CASTELLANOS

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Virginie BURTIN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 30 JANVIER 2020 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

### DÉLIBÉRATION N° 2020-023 : Assainissement - Mise en place de servitudes de tréfonds sur la commune de Jolivet et versement d'une indemnité

Dans le cadre du raccordement de l'assainissement de la commune de Jolivet sur la station d'épuration de Lunéville, une canalisation de refoulement des eaux usées a été installée sous les parcelles AD n°169, 170, 171, 172 et 198 appartenant à la commune de Jolivet.

La création de ces ouvrages a donné lieu à la signature d'une convention de passage en domaine privé avec la commune de Jolivet. Cette convention prévoit l'inscription auprès du bureau des Hypothèques ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire et définitive au titre de la servitude de tréfonds.

Le montant de l'indemnité a été fixé à 1 € symbolique pour l'ensemble des parcelles :

Section	Parcelles	Adresse du terrain	Nom prénom Propriétaire	Adresse propriétaire	Montant de l'indemnité
AD	169	Lieu-dit « Patural »	Commune de Jolivet	114 rue Henri Lahalle – 54300 JOLIVET	1.00 €
AD	170	Lieu-dit « Patural »	Commune de Jolivet	114 rue Henri Lahalle – 54300 JOLIVET	
AD	171	Lieu-dit « Patural »	Commune de Jolivet	114 rue Henri Lahalle – 54300 JOLIVET	
AD	172	Lieu-dit « Patural »»	Commune de Jolivet	114 rue Henri Lahalle – 54300 JOLIVET	
AD	198	Lieu-dit « Patural »	Commune de Jolivet	114 rue Henri Lahalle – 54300 JOLIVET	

*Le Conseil communautaire, à l'unanimité,*

- Autorise le Président à signer les actes établissant les servitudes de tréfonds pour les parcelles sises sur la commune de Jolivet comme listées ci-dessus
- Autorise le Président à verser une indemnité de 1 euro pour l'ensemble des parcelles citées ci-dessus,
- S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2020 du budget assainissement, nature 658.

Fait et délibéré à Baccarat, le 23 janvier 2020

Pour expédition conforme,  
Le Président,  
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20200123-2020-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2020